



# LIVRET DE L'INTEGRATION AFRICAINNE

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Commission de l'Union africaine

Mars 2019



## AVANT-PROPOS

Depuis l'initiative des pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963 jusqu'à sa transformation en l'Union africaine (UA) en 2001, les Chefs d'État et de Gouvernement ont toujours bien perçu la corrélation existant entre intégration continentale et développement. C'est dans cette perspective qu'ils n'ont cessé depuis des décennies, d'adopter des politiques et de mettre en place des stratégies visant à accélérer l'intégration du continent, et à, entre autres, concrétiser la vision panafricaine d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale. Ainsi, dans le contexte de la globalisation, s'unir est devenu un impératif pour l'avenir du continent, car malgré les performances en termes de croissance relativement remarquables de la décennie 2000-2010, le continent africain

demeure marginalisé sur les plans économique et politique, avec une part d'environ 3% dans le commerce mondial en 2018 et une voix quasi inaudible dans le concert des Nations.

There are many constraints to the development of intra-African trade as well as trade with the rest of the world. They include tangible and intangible infrastructures, customs and administrative policies, the narrowness of markets due partly to insignificant purchasing power, the weakness of financial markets, lack of diversified productive base and the absence of mechanisms for the coordination and harmonization of regional policies.

Les contraintes liées au développement des échanges commerciaux tant intra-africains qu'avec le reste du monde sont nombreuses. Elles englobent les infrastructures aussi bien matérielles qu'immatérielles, les politiques douanières et administratives, l'étroitesse des marchés due en partie à l'insignifiance des pouvoirs d'achat, la pauvreté des marchés des capitaux, le manque de base productive diversifiée et l'absence de mécanismes de coordination et d'harmonisation des politiques régionales.

Conscients de ces défis et de l'urgente nécessité d'y remédier, les Chefs d'États et de Gouvernement ont, au cours de leur Session ordinaire de 1991, adopté le Traité d'Abuja devant instituer la Communauté Economique Africaine (CEA) et ont considéré les Communautés

Économiques Régionales (CER) comme les principaux piliers devant permettre d'y parvenir. Ensuite, pour accélérer et mener à bien le processus d'intégration régionale et continentale, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté en Janvier 2015 l'Agenda 2063 qui prend en compte les nouvelles dynamiques de l'évolution socio-économique mondiale.

En sus de leurs actions en faveur de la paix et de la sécurité, les CER sont appelées à relever d'immenses défis relatifs à l'amélioration des conditions de vie des populations africaines ; ce qui implique la mise en œuvre des stratégies et politiques qui favorisent la croissance et le développement du continent. La traduction dans la réalité de l'Agenda 2063 et des programmes phares qui en découlent, se situe dans cette dynamique.

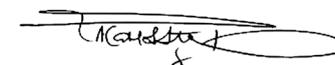
Ce livret représente un outil de communication de l'Union africaine sur le processus d'intégration. Il est conçu pour présenter aussi bien les progrès accomplis que les défis à relever par les différentes CER. En outre, il permet de faire un inventaire des récents développements à l'échelle régionale et continentale, et souligne les handicaps contemporains pour parvenir à une intégration réussie du continent.

Cette première édition du Livret est particulièrement importante car son apparition coïncide avec l'adoption de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Le livret offre donc un bilan synthétique du processus

d'intégration avec aussi bien les réalisations que les défis. Ce qui servira de point de repère pour une accélération de la mise en œuvre des étapes suivantes de l'intégration. Nous invitons donc tous les décideurs, universitaires, partenaires au développement, investisseurs et autres parties prenantes de l'intégration africaine, à en prendre connaissance.

Initié par le Département des Affaires économiques sous la supervision politique de Son Excellence Prof. Victor Harison, Commissaire aux Affaires économiques et sous l'encadrement technique de Feu Dr. René N'Guettia Kouassi, anciennement Directeur des Affaires économiques assisté de M. Jean-Denis Gabikini, Chef de la Division de l'Intégration économique et de la coopération régionale et de M. DJE N'Guessan Pierre, Statisticien-Économiste chargé de l'intégration à la Commission de l'Union africaine, il sera annuellement révisé pour offrir une meilleure radioscopie de l'état de l'intégration dans les différentes régions du continent africain.

**Directeur pi des Affaires Economiques  
Commission de l'Union africaine**



**M. Jean Denis Gabikini**

## LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'INTÉGRATION DE L'UNION AFRICAINNE



### LE TRAITÉ D'ABUJA

Le Traité d'Abuja a été adopté en 3 Juin 1991 et est entré en vigueur le 12 mai 1994. Ce traité traduit la vision des Présidents de l'Organisation de l'Unité Africaine dont l'objectif général est l'intégration du continent. Pour atteindre son objectif général, le Traité d'Abuja a été subdivisé en 6 principales étapes qui sont : (i) Création et renforcement des Communautés Économiques Régionales, (ii) Suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, (iii) Zone de libre-échange et union douanière inter-CER, (iv) Union douanière continentale, (v) Marché commun Africain, (vi) Union Monétaire et Economique Panafricaine. Cette approche graduelle est justifiée par le fait que l'intégration devrait d'abord être consolidée au niveau régional,

par la création et le renforcement des CER, lesquelles fusionneraient en fin de compte pour donner naissance à la Communauté économique africaine.



### LE PROGRAMME MINIMUM D'INTÉGRATION

Élaboré par l'Union africaine, le Programme minimum d'intégration (PMI, 2009) est un cadre consensuel entre les Etats membres, les CER et la CUA, et considéré comme le dénominateur commun entre les acteurs de l'intégration africaine. Il définit les priorités globales et établit les processus de suivi-évaluation en se fondant sur les vertus de l'approche à géométrie variable qui permet aux CER de progresser à des rythmes différents dans le processus d'intégration. Dans ce cadre, chaque CER détermine son propre rythme et son propre enchaînement des activités, de telle manière que certaines CER ont pu accomplir des progrès vers une intégration régionale plus poussée et la rationalisation de leurs groupements régionaux. Le PMI comprend les activités, projets et programmes que les CER ont choisi d'accélérer et de mener à terme dans le cadre du processus d'intégration régionale et continentale. En tant que mécanisme de convergence entre les CER, il privilégie quelques domaines de préoccupation prioritaires aux niveaux régional et continental, dans lesquels les CER pourraient renforcer leur coopération et tirer parti des pratiques optimales en matière d'intégration.



### L'AGENDA 2063

Adopté en 2015 par les chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine, l'Agenda 2063 est un programme continental de transformation structurelle et socio-économique dont l'ultime but est de parvenir à une Afrique unie, pacifiée, prospère et représentant une force dynamique dans l'arène des nations. A travers ses 7 aspirations et 12 programmes phares, il propose une démarche cohérente, pragmatique et réalisable pour la construction d'une société africaine socialement cohésive où l'ensemble des forces vives, les femmes et les jeunes, sont acteurs majeurs et bénéficiaires du processus de transformation continental. Ainsi, l'Agenda 2063 doit être considérée comme une occasion unique de recréer « le récit africain » dans la perspective d'enthousiasmer et de dynamiser la population africaine et d'utiliser leur énergie constructive pour définir et mettre en œuvre un programme réalisable pour l'unité, la paix et le développement au cours du 21ème siècle. L'intégration du marché continental est au cœur de ce processus transformatif à travers la création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF).

## LES ACQUIS DU PROCESSUS D'INTEGRATION



### AU NIVEAU CONTINENTAL

La planification séquentielle de l'intégration africaine envisagée dans le cadre du Traité d'Abuja laisse paraître que les réalisations au niveau continental devraient être visibles à partir de 2018. Le processus d'intégration régionale africaine ne peut être donc jugée à l'heure actuelle sur la base des acquis continentaux. Toutefois, au titre des progrès enregistrés au niveau continental, il est important les instruments suivants..

#### ○ LA ZONE DE LIBRE ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

En sa dix-huitième session ordinaire, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement tenue à Addis-Abeba en janvier 2012 a décidé d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange continentale africaine d'ici à la date indicative de 2017 et de mettre en œuvre un vaste plan d'action visant à stimuler le commerce intra-africain. Finalement, lors du Sommet Extraordinaire de l'UA qui s'est tenu du 17 au 21 mars 2018 à Kigali, les États ont signé le protocole cadre du lancement officiel de la zone de libre-échange continentale (ZLEC). La zone de libre-échange continentale doit inclure les marchés intégrés régionaux et ZLEC ambitionne de créer un vaste marché continental attractif unifiant les 55 pays africains de l'Union africaine. Le processus de signature toujours en cours indique à l'heure actuelle que 52 pays ont signé le protocole tandis que 19 l'ont ratifié. Sa mise en œuvre devrait intervenir lorsque 22 ratifications seront enregistrées de la part des États membres l'Union africaine. Elle, augure donc de belles perspectives sur le rôle que devrait jouer l'unification du marché continental dans l'approche transformative stipulée dans l'Agenda 2063.

**Les autres avancées concernant la mise en œuvre des institutions politiques, judiciaires et financières que sont :**

#### ○ L'UNION AFRICAINE (UA)

Fondée le 26 mai 2001 à Addis-Abeba (Éthiopie) et lancée le 9 juillet 2002 en Afrique du Sud, l'UA vise plusieurs objectifs dont le principal est la réalisation de l'unité et l'intégration à travers la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de ses projets phares.

#### ○ LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un programme de développement économique de l'Union africaine. Le NEPAD a été adopté lors de la 37ème session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2001 à Lusaka, en Zambie. Le NEPAD vise à fournir une vision globale et un cadre politique pour accélérer la coopération et l'intégration économiques entre les pays africains.

#### ○ LE PARLEMENT PANAFRICAIN

Le Parlement panafricain, également appelé Parlement africain, est l'organe législatif de l'Union africaine. Il a tenu sa session inaugurale en mars 2004. Le PAP exerce un contrôle et dispose de pouvoirs consultatifs pour les cinq premières années.

#### ○ LA COUR AFRICAINE DE JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Cour) est une cour régionale créée par les pays africains afin d'assurer la protection des droits de l'homme et des peuples, des libertés et des devoirs en Afrique. Elle complète et renforce les fonctions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le 10 juin 1998, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), réunie à Ouagadougou, Burkina Faso, a adopté le Protocole à la Charte africaine portant création de la Cour africaine. Le Protocole est entré en vigueur le 25 Janvier 2004, après avoir été ratifié par plus de 15 pays.

#### ○ LES INSTITUTIONS STATISTIQUES PANAFRICAINES

Elles sont au nombre de deux : L'institut panafricain de Statistique STATFRIC (Tunis, Tunisie) et le Centre de formation de Statistique (Yamoussoukro, Côte d'Ivoire). L'Accord de siège de STATFRIC été signé entre le Gouvernement de la République de Tunisie et l'Union africaine en 2018. Quant au centre, les négociations de l'accord de siège sont toujours en cours.

## ○ LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PANAFRICAINES

La sixième étape du Traité d'Abuja est au parachèvement de la création de l'Union économique et monétaire africaine avec la création d'une Banque Centrale Africaine devant battre la monnaie unique africaine. En juillet 2000, consécutivement à l'adoption de la Déclaration de Syrte en Septembre 1999, le 36ème Sommet de l'OUA à Lomé, au Togo, a adopté l'Acte constitutif de l'Union Africaine (UA) par lequel les Chefs d'État et de Gouvernement ont proposé la création de deux institutions financières supplémentaire à savoir le Fond Monétaire Africain (FMA) et la Banque Africaine d'Investissement (BAI) d'autant plus que la Banque Centrale Africaine ont été déjà prévu dans le traité d'Abuja à son Article 6. Par ailleurs, la Commission de l'UA a été chargée par l'Assemblée de l'UA (Assemblée / UA / Dec.109) en janvier 2006, à Khartoum, au Soudan, de réaliser une étude sur la faisabilité de la création d'une bourse panafricaine des valeurs (PASE).

Le processus de leur mise en œuvre est en cours et freine par la lenteur dans les signatures et les ratifications des différents protocoles.

## ○ LE PIDA

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est une initiative de la Commission de l'Union africaine (UA), en partenariat avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont officiellement approuvé le PIDA en adoptant la « Déclaration sur le programme de développement des infrastructures en Afrique » (Doc. EX. CL/702 (XX)) lors de la dix-huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en janvier 2012.

## ○ PDDAA

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) est le cadre politique de l'Afrique pour la transformation de l'agriculture, la création de richesses, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique et la prospérité pour tous. À Maputo, au Mozambique, en 2003, le Sommet de l'Union africaine (UA) a fait la première déclaration sur le PDDAA en tant que partie intégrante du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

## ○ MUTAA

Le Marche Unique du Transport Aérien Africain a été lancé en Janvier 2018 lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine. Il est en fait la concrétisation de la décision de Yamoussoukro qui est un traité qui autorisait un ciel ouvert entre la plupart des pays africains. La décision a été approuvée par 44 membres de l'Union africaine en 1999 et est devenue contraignante en 2002



## AU NIVEAU RÉGIONAL

Les acquis enregistrés au niveau sont en majorité ceux réalisés par les Communautés Économiques Régionales (CER). En effet, le Traité d'Abuja, dans sa mise en œuvre, place les CER comme les entités responsables et concernées pour les 14 premières années (1994-2017). Cependant, les actions sont posées de concert avec les organisations panafricaines existantes telles l'Union africaine (UA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Dans la mise en œuvre du traité d'Abuja, les CER ont des évolutions différentes. Certaines ont vite atteint les niveaux d'intégration fixés par le Traité. D'autres CER, par contre, peinent à réaliser les étapes prévues par le Traité d'Abuja.

La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont les deux CER qui ont réalisé les meilleures performances conformément au Traité d'Abuja. Ces deux communautés ont déjà réalisé la Zone de Libre-Échange et l'Union Douanière en plus de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires.

Les autres communautés ont pu franchir, pour la plus part, l'étape de l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires. Parmi elles, la SADC et le COMESA ont aussi pu atteindre avec la CAE et la CEDEAO la Zone de Libre-Échange. Les communautés CEEAC, IGAD, CEN-SAD et UMA n'ont pu réaliser que deux étapes du Traité d'Abuja à savoir leur création (si elles n'existaient pas) et leur renforcement. Cependant, ces CER ont entreprendre des initiatives pour la mise en œuvre d'une ZLE.

## ○ ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ D'ABUJA

**Tableau 1:** Les acquis des CER dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja

CER	1994-1999	2000-2007	2008-2017		2018-2019	2020-2023	2024-2028
	Création et renforcement des CER	Barrières tarifaires et non tarifaires	ZLE régionale	UD Régionale	UD Continental	Marché Commun Continental	Union Eco et Monétaire Panafricaine
CAE	REALISEE	REALISEE	REALISEE	REALISEE	REALISATION EN COURS		
CEDEAO	REALISEE	REALISEE	REALISEE	REALISEE			
COMESA	REALISEE	REALISEE	REALISEE				
SADC	REALISEE	REALISEE	NON RALISEE				
CEEAC	REALISEE	REALISEE	NON RALISEE				
IGAD	REALISEE	REALISEE	NON RALISEE				
CEN-SAD	REALISEE	NON RALISEE					
UMA	REALISEE	REALISEE	NON RALISEE				



La CAE est l'une des CER retenue par le Traité d'Abuja. Elle comprend six pays de l'Afrique de l'est qui sont le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie. La CAE est reconnue par les Experts et spécialistes comme l'une des plus avancées en termes d'intégration. Ses principaux acquis sont les suivants :

- Séjour de 3 mois sans visa pour les ressortissants; 6 mois pour les détenteurs de passeports CAE ;
- Le Visa de touriste unique est utilisé dans certains États membres de l'EAC.
- En 2008, il a commencé à mettre en œuvre le programme Time-Bound Programme de la CAE pour l'élimination des obstacles non-tarifaires identifiés;

- Le Rwanda et l'Éthiopie ont signé un accord de ciel ouvert pour permettre aux compagnies aériennes nationales de fonctionner librement sans limitation dans leur espace aérien (mars 2016).
- Protocole de l'EAC sur les réseaux TIC, cadre juridique pour les lois cybernétiques, migration analogique vers la diffusion numérique (janvier 2015), mise en œuvre du cadre pour les frais d'itinérance EAC harmonisés pour les services de communication mobile, incluant l'élimination des surtaxes sur le trafic international de télécommunications.
- Signature et ratification du traité pour la monnaie unique
- CAE a adopté un code de conduite, élaboré par le Conseil des affaires de l'Afrique de l'Est pour lutter contre la corruption dans le domaine du secteur privé.
- Tous les États partenaires ont promulgué des lois / Procédures administratives qui garantissent aux citoyens d'autres États partenaires une période de séjour de six mois dans un pays partenaire en tant que visiteur ;
- Vision CAE 2050 a été lancé et s'aligne sur l'Agenda 2063; Le plan stratégique 2016-2021 est en cours d'élaboration pour s'aligner sur le plan Stratégique de l'Agenda 2063 ;

- Un comité d'experts est en train d'établir un projet de Constitution de la Fédération politique ;
- Certains États partenaires ont convenu et signé des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) dans les professions de l'audit comptable, des services d'architecture, de l'ingénierie et des vétérinaires ;
- Le plan d'action CAE sur la sécurité alimentaire est mis en œuvre ;
- L'internationalisation du passeport de l'Afrique de l'Est a été lancée et sera opérationnelle en 2017.
- La République du Kenya, la République du Rwanda et la République d'Ouganda, ont convenu et créé une Carte de déclaration d'entrée et de départ; et permis la Classification des permis de travail.
- Protocole de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Est signé et ratifié
- Des projets de loi visant à établir des institutions EAMU ont été élaborés et sont en attente d'examen ;
- Cadre d'harmonisation de la politique budgétaire élaboré et mis en œuvre ;et adopté ;
- Un comité d'experts est en train d'établir un projet de Constitution de la Fédération politique ;
- Le plan d'action CAE sur la sécurité alimentaire est mis en œuvre ;
- Certains États partenaires ont convenu et signé des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) dans les professions de l'audit comptable, des services d'architecture, de l'ingénierie et des vétérinaires ;
- L'internationalisation du passeport de l'Afrique de l'Est a été lancée et sera opérationnelle en 2017.
- La République du Kenya, la République du Rwanda et la République d'Ouganda, ont convenu et créé une Carte de déclaration d'entrée et de départ; et permis la Classification des permis de travail.
- Protocole de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Est signé et ratifié
- Des projets de loi visant à établir des institutions EAMU ont été élaborés et sont en attente d'examen ;
- Cadre d'harmonisation de la politique budgétaire élaboré et mis en œuvre ;
- Accord de double imposition conclu et adopté ;
- Un mécanisme de coordination des politiques du secteur financier a été établi et est opérationnel ;
- Cadre d'harmonisation des statistiques a été élaboré et mis en œuvre ;
- Les systèmes de paiement de l'Afrique de l'Est ont été lancés et sont opérationnels, sauf la République du Burundi ;



**La CEDEAO est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975. Elle est composée de 15 pays membres. Depuis le 4 Juin 2017 le Maroc entreprend les démarches pour adhérer à cette Communauté. La Mauritanie s'est retirée de la Communauté avant de revenir comme Membre associé avec la signature d'un accord d'association le 09 Août 2017. La Communauté suscite aujourd'hui beaucoup d'engouement grâce à ses nombreux acquis réalisés en termes d'intégration.**

- Déplacements des ressortissants de la CEDEAO sans visa à l'intérieur de la zone. Les passeports nationaux sont en cours de conversion au passeport régional de la CEDEAO et 7 pays ont déjà commencé à l'utiliser.

- Construction de 3 postes frontaliers juxtaposés pour faciliter les mouvements transfrontaliers, réduire les harcèlements, ainsi que le temps et les coûts de transport.
- Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO) ;
- En 2014, le Traité visant à moderniser le corridor Abidjan-Lagos signé par le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Togo ;
- La CEDEAO a adopté la politique industrielle d'Afrique de l'Ouest (WACIP 2015-2020) pour promouvoir l'activité industrielle, en particulier l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique, la construction et l'industrie automobile, ainsi que des équipements ;
- Prélèvement communautaire de 0,5% sur la valeur CAF des importations en provenance de l'extérieur de la CEDEAO.



## LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT D'AFRIQUE AUSTRALE(SADC)

La SADCC avait été formé en 1980 à Lusaka en Zambie pour faire avancer la cause de la libération politique nationale en Afrique du Sud, et pour réduire la dépendance envers l'Afrique du Sud alors sous le régime de l'Apartheid. En 1992, les chefs de gouvernement de la région ont décidé de transformer la SADCC en la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), en mettant l'accent sur l'intégration du développement économique. Avec le siège situé à Gaborone, au Botswana, la SADC compte 15 Etats membres. Ses principaux acquis sont les suivants:

- Bilateral agreements enabling the granting of 3-month visas;

- Des accords bilatéraux permettant d'octroyer des Visa de 3 mois ;
- Une Stratégie d'industrialisation régionale de la SADC reposant sur les stratégies, les visions et les plans de développement nationaux et le Plan de développement stratégique indicatif régional (2015-2020) ;
- Le Système régional de règlement électronique de la SADC (SIRESS) a été développé pour régler les transactions financières régionales, de 2 à 3 jours à 24 heures, il est opérationnel dans 4 pays depuis juillet 2013, et 9 supplémentaires se sont joints en 2015 ;
- La zone de libre-échange (ZLE) de la SADC, telle qu'envisagée dans le Protocole sur le commerce de la SADC de 2005, est entrée en vigueur en août 2008, lorsque les CER ont atteint les conditions minimales de 85% du commerce intra-régional. La libéralisation tarifaire maximale a été atteinte en janvier 2012, lorsque le processus de réduction progressive des tarifs pour les produits sensibles a été achevé. Cependant, l'Angola, la RDC et les Seychelles n'ont pas signé l'accord, et le Mozambique devait achever le processus en 2015 pour les importations sud-africaines. En outre, le Malawi, le Zimbabwe et la Tanzanie ont été autorisés à imposer des droits d'importation de 25% sur le sucre et les produits de papier jusqu'en 2015 afin de permettre aux industries de s'adapter.

- Accords sur les séjours sans visa de trois mois dans le cadre d'accords bilatéraux;
- 52% du commerce intra-africain. (CNUCED)
- En 2003, le Plan Stratégique Indicatif de Développement Régional (RISDP) de la SADC prévoyait que la CER devienne un ALE d'ici 2008, une Union douanière (UC) d'ici 2010, un Marché Commun d'ici 2015 et une Union Monétaire d'ici 2016 avec une monnaie unique. Cependant, à ce jour, la SADC n'a pas réussi à établir une UC en raison de plusieurs défis, notamment: l'adhésion multiple des pays de la SADC à plusieurs Accords d'Intégration Régionale (AIR) et aux CER de l'UA et le défi subséquent de devoir remplir plusieurs obligations; des politiques commerciales complexes et divergentes et des contraintes de revenus; différences dans les niveaux de développement des États membres; règles d'origine compliquées; mauvaises infrastructures et systèmes de facilitation des échanges.
- La stratégie d'industrialisation régionale de la SADC est tirée des stratégies, visions et plans de développement nationaux et du Plan de développement stratégique indicatif régional (2015-2020). Il est en outre informé par le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et l'Agenda 2063, ancré sur l'industrialisation, la compétitivité et l'intégration régionale;
- Le Système régional de règlement électronique de la SADC (SIRESS) a été développé pour régler les transactions financières régionales - de 2-3 jours à 24 heures. Opérationnel dans 4 pays depuis juillet 2013 et 9 autres ont rejoint en 2015.



## LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), créée en octobre 1983 et son Secrétariat Général mis en place en janvier 1985, compte actuellement 11 États membres. Du fait des troubles sociopolitiques et des conflits armés dans la majorité des États membres, la CEEAC a connu une période d'inactivité de 1992 à 1998. Cependant, elle a pu réaliser des actions en faveur de l'intégration de l'Afrique de l'Est.

- Le Power Pool (barrage) d'Afrique centrale (PEAC), un cadre institutionnel pour la coopération régionale et le respect des engagements politiques pour exploiter l'énergie potentielle de la région ;
- Adoption d'un code du marché régional de l'électricité

- Adoption (mai 2015) d'un mécanisme de financement autonome du PEAC ;
- Mise en œuvre du PIDA en particulier dans ses dimensions Transport terrestre et aérien et TIC ;
- Mise en œuvre du programme d'harmonisation des réglementations nationales: (adoption de lois cadres TIC, cyber sécurité, cadre réglementaire, etc.) ;
- Mise en place du Programme de développement de l'infrastructure « Grande bande de fibres optiques »;
- Poursuite de la finalisation du Plan d'action consulaire pour le déploiement des infrastructures de communications électroniques (PACDICE-AC)
- Adoption d'une politique régionale de l'eau et d'un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE)
- Création d'organes (Unité de gestion) et une base de données régionale ;
- Adoption (mai 2017) d'un programme régional sur l'économie verte couvrant 7 secteurs,

- En 2014, la Conférence des ministres de la CEEAC a créé un Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale (FEVAC) en mettant l'accent sur la dépendance décroissante sur les ressources naturelles (mines) tout en créant des emplois ;
- Adoption d'une politique régionale anti-braconnage (SYLABAC)
- Établissement du Réseau des parlementaires pour la résilience des catastrophes en Afrique centrale (REPARC) en octobre 2015 à Kinshasa.
- Création d'une plate-forme sous-régionale annuelle de réduction des risques de catastrophe (RDR);
- Création du Centre pour la mise en œuvre du climat et la prévision de l'Afrique centrale (CAPC-AC);
- Mise en œuvre de la PDDA (Agriculture)
- Adoption d'une stratégie régionale pour le développement de la statistique (mai 2015) ;
- Mise en œuvre de la SASHA: Adoption d'un règlement sur l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur (mai 2017) ;
- ZLE adopté depuis 2004; Adoption des principaux instruments du commerce (juin 2016) et harmonisation de ces instruments avec ceux de la CEMAC,
- Adoption d'une stratégie régionale d'aide pour le commerce ;
- L'Union douanière est en vigueur entre 6 pays membres de la CEMAC; L'harmonisation du code des douanes, du tarif douanier est en cours ;
- De même, un programme d'amélioration de la gestion du transport en commun est opérationnel entre ces pays,
- Un programme régional de facilitation du commerce est en cours;
- 6 membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont décidé en janvier 2014 que les citoyens de la Communauté sont autorisés à franchir les frontières sans visa pendant 90 jours. Décision effective entre 4 pays ;
- Certains pays émettent régulièrement des visas vers l'aéroport (Burundi, Cameroun, Rwanda, ST). Des accords bilatéraux existent entre la RDC et la RCA ;
- Lancement de la carte rose pour l'assurance des véhicules entre les 6 pays de la CEMAC. ;



## COMMUNAUTÉ DES ÉTATS SAHÉLO- SAHARIENS (CEN-SAD)

La CEN-SAD a été créée le 4 Février 1998 à la suite de la Conférence des Chefs d'États tenue à Tripoli (Libye). Elle a été reconnue comme l'une des communautés économiques régionales au cours de la trente sixième session ordinaire de la Conférence. Elle regroupe 29 États membres et son siège est à Tripoli. Depuis l'éclatement de la crise Libyenne, son fonctionnement connaît quelques difficultés. Mais il est important de reconnaître que la Communauté a également réalisé des progrès en termes d'intégration depuis sa création.

- CEN-SAD a développé ses produits agricoles grâce à une meilleure gestion des sources d'eau et à la sélection des semences.

- Des études initiées sur la construction d'un projet de chemin de fer reliant la Libye, le Tchad, le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal.
- Dispense sélective de visa: «Les titulaires de passeports diplomatiques et de service dûment établis et valides et les envoyés spéciaux dûment autorisés par la Haute Autorité de l'État seront exemptés des visas d'entrée pour le séjour ne dépassant pas trente (30) jours consécutifs dans les États membres signataires cette décision ».
- Etude technique pour la création d'une zone de libre-échange ;
- Les programmes régionaux de sécurité alimentaire (PRSA / CEN-SAD),
- Le Programme régional de santé animale (PSA) ;,
- Le projet de monographie des ressources en eau de l'espace,;
- Le programme Great Green Wall (GMV).



## AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD)

**Lors d'une assemblée en janvier 1986 plusieurs chefs d'État et de gouvernement ont signé un accord qui a officiellement institué l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD) qui devrait être un organisme de développement et de lutte contre la sécheresse dans leur région. Cette organisation a été officiellement remplacée par l'IGAD en 1996 qui avait pour mission de lui donner un souffle « nouveau ».**

L'IGAD compte aujourd'hui 7 pays membres sans l'Érythrée suspendue depuis 2007. Ses acquis en termes d'intégration sont :

- En 2013, le plan directeur du tourisme durable de l'IGAD a été mis en place. Il mobilise maintenant des capitaux et des ressources techniques. L'Éthiopie est devenue le premier pays à la mettre en œuvre en juillet 2014.
- Le Forum des entreprises de l'IGAD (FIB) a été rétabli depuis 2010 et il est géré par le Secrétariat comme une plate-forme pour mobiliser le monde des affaires pour le programme d'intégration,
- L'IGAD a créé en 2003 le Centre de prévision et d'application du climat de l'IGAD;
- L'IGAD, en 2011, a adopté l'initiative de l'IGAD sur la sécheresse et la désertification (IDDRIS), une stratégie à long terme de plusieurs millions de résilience contre la sécheresse;
- En 2012, l'IGAD a créé le Centre de l'IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage (ICPALD);
- En 2012, l'IGAD a adopté le programme de Capacitation de la région dans les professionnels vétérinaires et créé l'école technique vétérinaire Sheikh (ISTVS) en Somalie;
- L'IGAD en 2012 a adopté le plan d'intégration minimum et a réalisé tous les documents de politique nécessaires;
- L'IGAD a établi et relancé le Forum des affaires de l'IGAD sur le renforcement du rôle du secteur privé dans l'intégration;
- L'IGAD a élaboré le plan directeur du tourisme durable de l'IGAD. En 2013, l'Éthiopie est devenue la première à entreprendre la mise en œuvre.
- L'IGAD a réalisé l'étude sur la libre circulation des personnes dans la région validée par les États membres.



## MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA)

Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) est l'une des Communautés économiques régionales africaines (CER) composée de vingt et un (21) États membres qui ont accepté de promouvoir l'intégration régionale par le développement du commerce et la promotion et la facilitation des investissements. Le COMESA a été créé en décembre 1994 pour remplacer l'ancienne zone d'échanges préférentiels (PTA) créée en 1983 en Afrique orientale et australe.

Les États membres du COMESA sont: le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, les Seychelles, le Rwanda, le Soudan, le Swaziland, la Zambie, le Zimbabwe, Le Somalie et la Tunisie. Avec les demandes d'adhésion de la Tunisie et de la Somalie, le total des États membres atteindra

bientôt 21 pays. Les négociations avec la Tunisie sont terminées et la Tunisie devrait être le vingtième membre du COMESA au prochain sommet.

Quelques indicateurs régionaux pour le COMESA (2014): une superficie totale combinée d'environ 12,6 millions de kilomètres carrés, avec une population totale de plus de 492,5 millions de dollars et un PIB combiné de 657 milliards de dollars américains de 95 milliards. Les différents acquis de la communauté en termes d'intégration sont :

**ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DU COMESA:** lancé en 2000, le COMESA gère actuellement une zone de libre-échange avec quinze de ses États membres, à savoir le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Égypte, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. La République Démocratique du Congo a rejoint l'ALE du COMESA en décembre 2015 et est en train de finaliser sa suppression tarifaire.

**L'UNION DOUANIÈRE** a été lancée par le COMESA en 2009. À partir du moment du lancement, les États membres ont convenu d'une période de transition de trois ans pour domestiquer les règlements douaniers, le tarif extérieur commun et la nomenclature tarifaire commune qui formerait progressivement l'Union douanière. Le plan était de finaliser l'Union douanière d'ici 2012, même après un deuxième report de la période de transition jusqu'en 2014, l'Union douanière n'est pas encore opérationnelle.

**ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE TRIPARTITE:** En octobre 2008, le COMESA, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont convenu de négocier un accord de libre-échange tripartite entre les communautés économiques régionales. Après de longues négociations, l'ALE tripartite a été officiellement lancé en juin 2015. Dix-huit des vingt-sept États membres ont signé l'accord tripartite de libre-échange, l'Égypte étant le premier pays à avoir ratifié la TFTA.

**ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE:** LE COMESA est parmi les CER participantes dans les négociations de la zone de libre-échange continentale (ZLEC).

Le COMESA a mis en place un certain nombre d'institutions pour soutenir le secteur privé. Ce sont entre autres:

- La Banque de Commerce et de Développement (BDT en anglais: ancienne banque de la ZEP);
- L'Agence africaine de l'assurance commerciale (ATI);
- La chambre de compensation du COMESA avec son système régional de règlement des paiements (REPSS);
- L'Institut des produits en cuir et en cuir du COMESA (LLPI);

- La Société de réassurance du COMESA (ZEP Re);
- L'Institut monétaire du COMESA (CMI);
- La Commission de la concurrence du COMESA (CCC);
- L'Agence régionale des investissements du COMESA (RIA);
- Le Conseil des entreprises du COMESA (CBC);
- La Fédération des associations nationales de femmes en affaires (FEMCOM);
- L'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique orientale et australe (ACTESA);
- Fonds COMESA
- L'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (RAERESA).

Pour faciliter le commerce et l'investissement transfrontaliers, le COMESA a mis en place les instruments suivants :

- Un poste frontalier

- Système régional de garantie des obligations de transit douanier conçu pour faciliter la circulation des marchandises sous scellés douaniers dans la région du COMESA.
- Régime Régional d'Assurance Automobile (Carte Jaune) pour la Responsabilité Civile et les frais médicaux
- Système virtuel de facilitation du commerce du COMESA (CVTFS) qui vise à faciliter la gestion et la surveillance des mouvements de marchandises de manière efficace et efficiente et en temps réel
- Règlement d'harmonisation du commerce des semences du COMESA
- Régime commercial simplifié du COMESA (STR)
- Protocole sur la relaxation graduelle et l'élimination éventuelle des exigences en matière de visa (connu sous le nom de Protocole de visas)
- Politique et stratégie industrielle du COMESA
- Stratégie PME du COMESA
- Pacte régional du PDDAA du COMESA
- Plan d'investissement agricole du COMESA
- Politique régionale d'élevage du COMESA
- Accord révisé du COMESA sur les zones d'investissement communes
- Politique et plan stratégique révisés sur le genre



L'Union Maghreb Arabe est une organisation économique et politique formée par les cinq pays dits du « Maghreb arabe » – à savoir l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie ainsi que la Mauritanie – et dont le siège du secrétariat général est situé au Maroc, à Rabat. Elle est l'une des CER qui a réalisé le moins d'acquis compte tenu de plusieurs problèmes différends existant entre les États Membres. Ses principaux acquis peuvent être résumés en ces points :

- Initiation de la ZLE du Maghreb en 2010 par les ministres responsables du commerce et décision à la signature lors de leur prochaine réunion ;
- L'établissement en 2016 d'une structure dédiée aux statistiques régionales au sein du Secrétariat général.

- Établissement en 2015 de la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur dont le siège social est situé à Tunis ;
- Établissement de la Fédération des chambres de commerce maghrébine ;
- Création du Syndicat des employeurs du Maghreb ;
- Dispositions bilatérales pour l'élimination des visas.

## LES DÉFIS DE L'INTEGRATION

- L'insécurité
- Faible infrastructure institutionnelle.
- Urbanisation non planifiée
- Conflits et guerres



### LES DÉFIS ÉMERGENTS

- Pandémies et épidémies : cas de l'Ébola
- Le Terrorisme;
- La migration;
- Les Crises Systémiques économiques;
- Le «BREXIT»

La réalisation des différents programmes d'intégration africaine fait face à de nombreux défis. Ils sont de plusieurs ordres. Certains ont été énumérés dans cette section.



### LES DÉFIS TRADITIONNELS

- Les défis de financement et de capacité dans la mise en œuvre des accords de protocole
- Protection de la souveraineté nationale
- La multi appartenance des pays aux CER
- La répartition du travail entre les Organisations continentale et régionale

## ANNEXES

### ANNEXE 1: PROFILS DES CER

#### CEDEAO



Nigeria

Ghana

Côte d'Ivoire

Sénégal

Mali



Burkina Faso

Bénin

Niger

Guinée

Sierra Leone



Togo

Libéria

Cabo Verde

Guinée Bissau

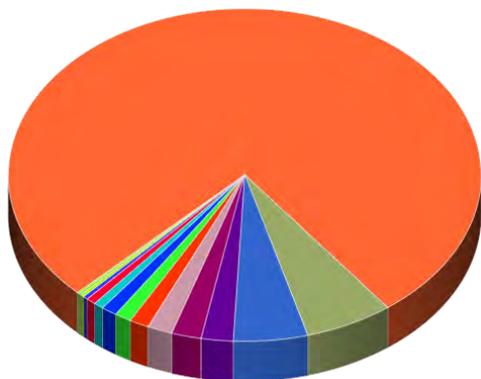
Gambie

**Nombre d'États membres:** 15  
**Population:** 340 000 000 habitants  
**Superficie:** 5 112 930 Km<sup>2</sup>  
**PIB/Habitant :** 2205,8 USD  
**Nombre de monnaies en circulation :** 8

**POIDS ÉCONOMIQUE DES ETATS MEMBRES(PIB) DE LA CEDEAO:**

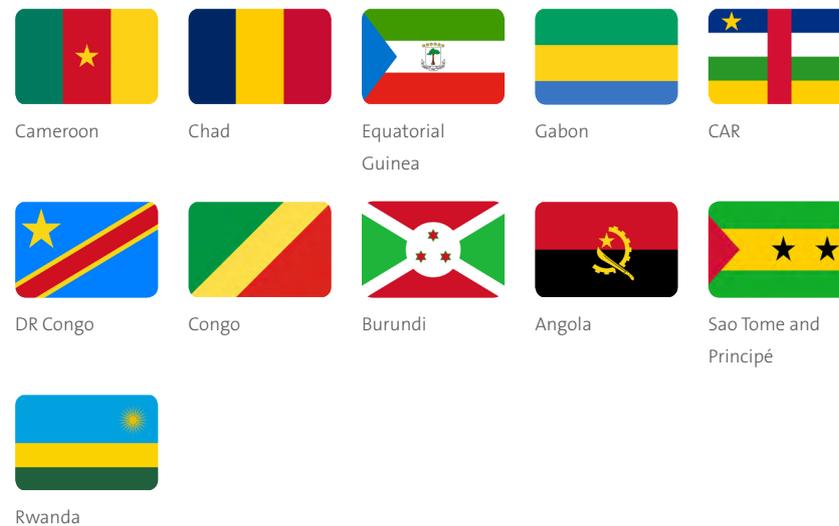
**PART DES PAYS DANS LE PIB DE LA CEDEAO(%)**

 Nigeria - <b>77.16</b>	 Burkina Faso - <b>1.71</b>	 Togo - <b>0.66</b>
 Ghana - <b>6.02</b>	 Bénin - <b>1.33</b>	 Liberia - <b>0.33</b>
 Côte d'Ivoire - <b>5.09</b>	 Niger - <b>1.15</b>	 Cabo Verde - <b>0.26</b>
 Sénégal - <b>2.18</b>	 Guinée - <b>1.07</b>	 Guinée Bissau - <b>0.17</b>
 Mali - <b>2.04</b>	 Sierra Leone - <b>0.68</b>	 The Gambia - <b>0.15</b>



**SOURCE :** CUA, 2018

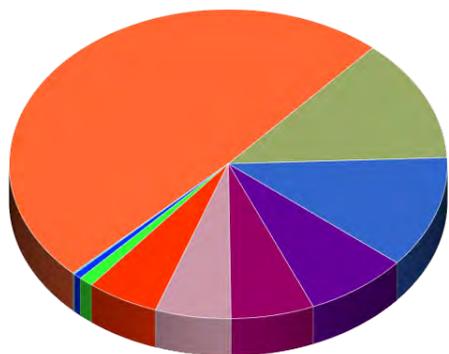
## CEEAC



**Nombre d'États membres:** 11  
**Population:** 160 000 000 habitants  
**Superficie:** 6 640 600 Km<sup>2</sup>  
**PIB/Habitant :** 1562,5 USD  
**Nombre de monnaies en circulation :** 6

**PART DES PAYS DANS LE PIB DE LA CEEAC(%)**

- Cameroun - **77.16**
- Tchad - **6.02**
- Guinée Equatoriale - **5.09**
- Gabon- **2.18**
- RCA - **2.04**
- DR Congo - **1.71**
- Congo - **1.33**
- Burundi- **1.15**
- Angola - **1.07**
- Sao Tome et Principe - **0.68**



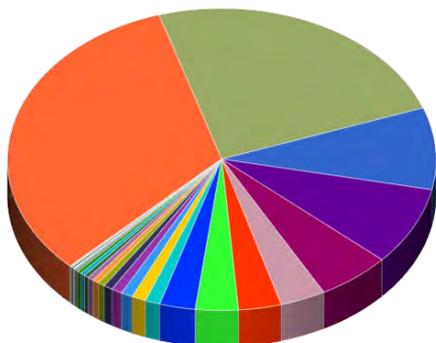
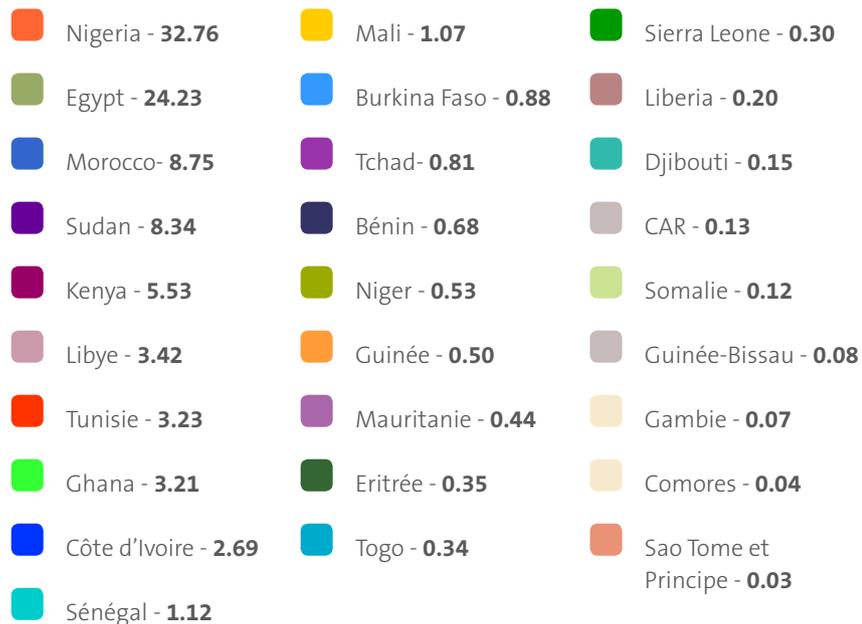
SOURCE : CUA, 2018

**CEN-SAD**



**Nombre d'États membres:** 28  
**Population:** 595 000 000 habitants  
**PIB/Habitant :** 2449,64 USD/Inhabitant  
**Nombre de monnaies en circulation :** 20

**PART DES PAYS DE LA CENSAD DANS LE PIB TOTAL**



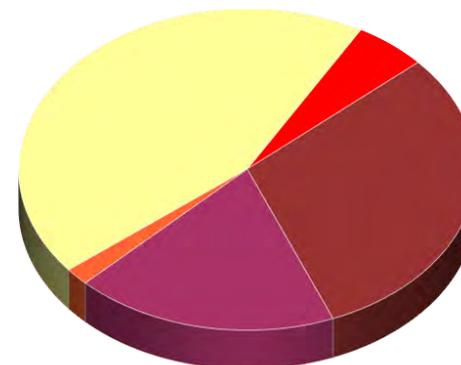
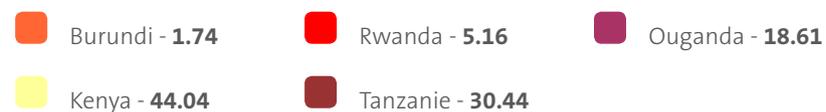
SOURCE : CUA, 2018

**CAE**



**Nombre d'États membres:** 6  
**Population:** 166 165 200 habitants  
**Superficie:** 2 440 409 Km<sup>2</sup>  
**PIB/Habitant :** 1001,1 USD/habitant  
**Nombre de monnaies en circulation :** 6

**PART DANS LE PIB DE LA CAE(%)**



SOURCE : CUA, 2018

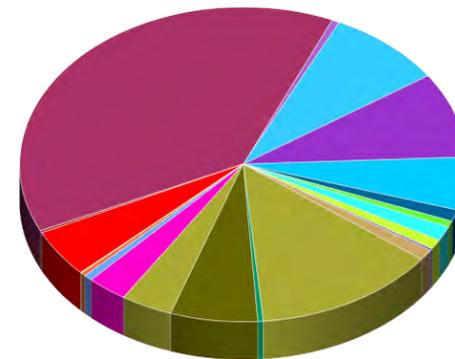
# COMESA



**Nombre d'États membres:** 21  
**Population:** 518 561 444 inhabitants  
**PIB/Habitant :** 1490 USD USD/Inhabitant  
**Nombre de monnaies en circulation :** 21

## PART DES PAYS DU COMESA DANS LE PIB TOTAL

 Burundi - <b>0.38</b>	 Kenya - <b>9.49</b>	 Somalie - <b>1.2</b>
 Comores- <b>0.08</b>	 Libye - <b>5.86</b>	 Soudan - <b>14.3</b>
 RDC - <b>5.28</b>	 Madagascar - <b>1.29</b>	 Swaziland - <b>0.42</b>
 Djibouti - <b>0.25</b>	 Malawi - <b>0.70</b>	 Tunisie - <b>6.8</b>
 Egypte- <b>41.56</b>	 Maurice - <b>1.59</b>	 Ouganda - <b>4.01</b>
 Eritrée - <b>0.60</b>	 Rwanda - <b>1.11</b>	 Zambie- <b>3.13</b>
 Éthiopie - <b>9.09</b>	 Seychelles - <b>0.19</b>	 Zimbabwe- <b>0.68</b>



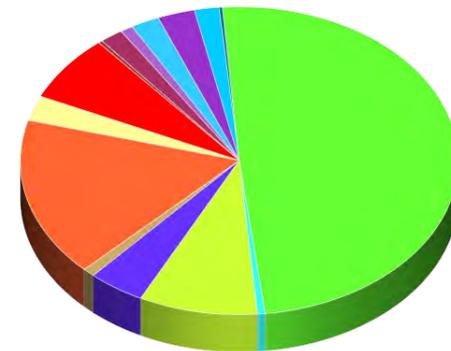
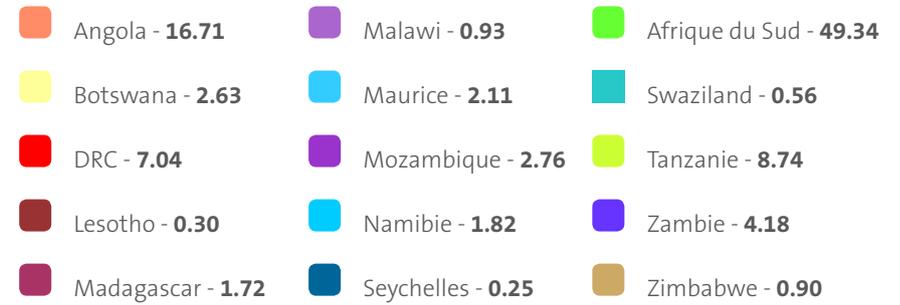
SOURCE : CUA, 2018

## SADC



**Nombre d'États membres:** 15  
**Population:** 329 445 770 inhabitants  
**Superficie:** 34 268 748 Km<sup>2</sup>  
**PIB/Habitant :** 1758 USD/habitant  
**Nombre de monnaies en circulation :** 15

## PART DES PAYS DE SADC DANS LE PIB



SOURCE : CUA, 2018

## IGAD



Djibouti



Ethiopie



Kenya



Somalie



South Sudan



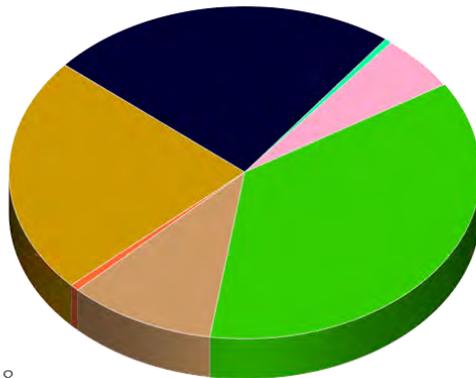
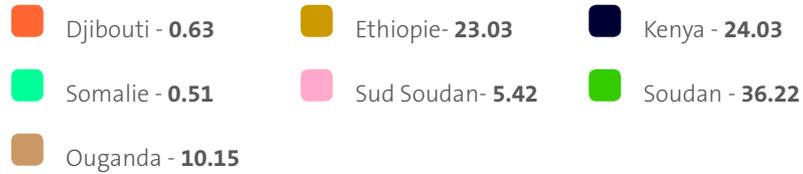
The Sudan



Uganda

**Nombre d'États membres:** 7  
**Population:** 260 666 700 inhabitants  
**Superficie:** 5 233 604 Km<sup>2</sup>  
**PIB/Habitant :** 1 197 USD/habitant  
**Nombre de monnaies en circulation :** 7

### PART DES PAYS D'IGAD DANS LE PIB TOTAL



SOURCE : CUA, 2018

## UMA



Algérie



Libye



Mauritanie



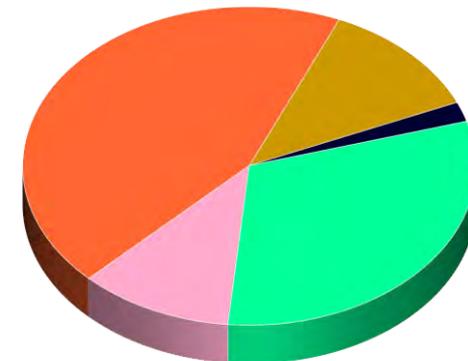
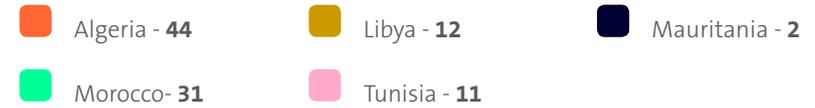
Maroc



Tunisie

**Number of Member States:** 5  
**Population:** 97 064 860 Inhabitants  
**GDP/Inhabitant:** 3870 USD/Inhabitant  
**Number of currencies in circulation:** 5

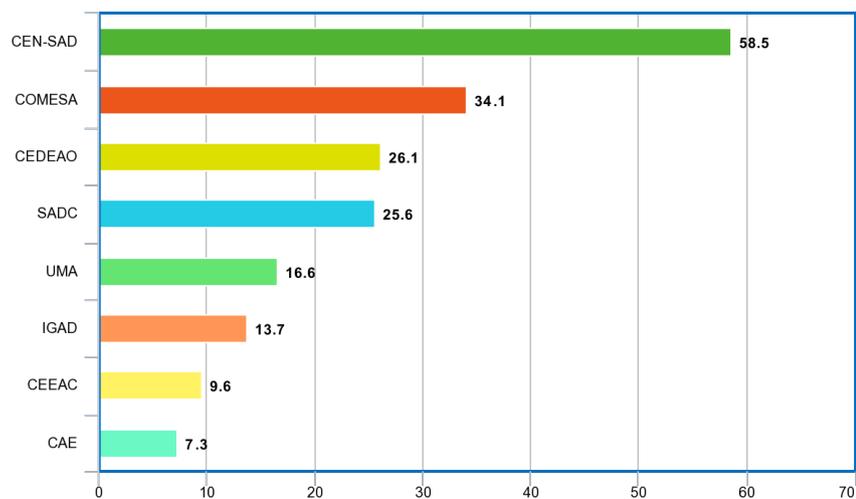
### SHARE OF AMU STATES IN TOTAL GDP



SOURCE : CUA, 2018

## ANNEXE 2: POIDS ECONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DES CER

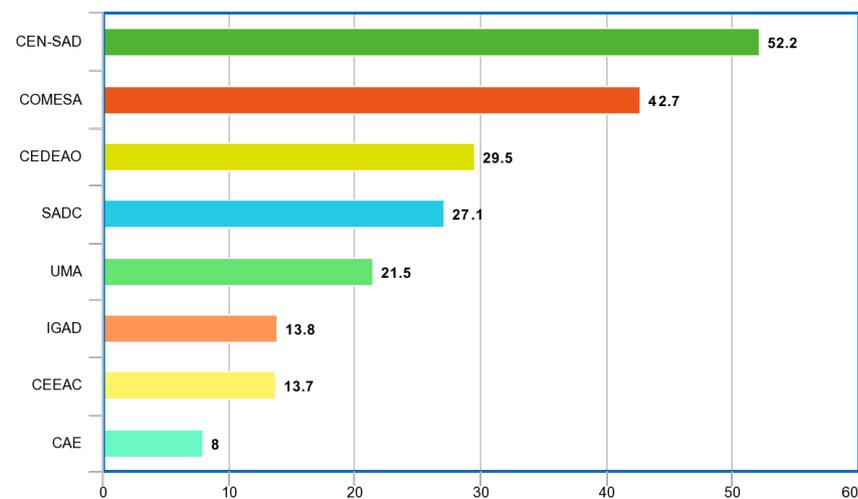
POIDS DE CHAQUE CER PAR RAPPORT AU PIB DE L'AFRIQUE, 2018



SOURCE : CUA, 2018

## ANNEXE 3: POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE CHACUNE DES CER

POIDS DE CHAQUE CER PAR RAPPORT À LA POPULATION DE L'AFRIQUE, 2018



SOURCE : CUA, 2018

## ANNEXE 4: LES OBJECTIFS DE L'UNION AFRICAINE

- Réaliser une plus grande unité, cohésion et solidarité entre les pays africains et les nations africaines ;
- Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses États membres,
- Accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent ;
- Promouvoir et défendre des positions communes africaines sur des questions d'intérêt pour le continent et ses peuples,
- Encourager la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;
- Promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance ;
- Promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme ;
- Créer les conditions nécessaires permettant au continent de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales ;
- Promouvoir le développement durable aux niveaux économique, social et culturel ainsi que l'intégration des économies africaines ;
- Promouvoir la coopération dans tous les domaines de l'activité humaine pour élever le niveau de vie des peuples africains ;
- Coordonner et harmoniser les politiques entre les communautés économiques régionales existantes et futures afin d'atteindre progressivement les objectifs de l'Union ;
- Faire progresser le développement du continent en promouvant la recherche dans tous les domaines, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie ;
- Travailler avec les partenaires internationaux pertinents à l'éradication des maladies évitables et à la promotion de la santé sur le continent.



Union  
Africaine 

Département des Affaires Economiques,  
Commission de l'Union africaine  
Roosevelt Street, W21, K19  
B.P.: 3243  
Addis Abeba, Ethiopie

© CUA, Mars 2019